

PROFIL DE POSTE  
**DIRECTEUR DE L'EHPAD ANDRÉ BOUTELIER**  
(h/f)

Titre/Métier

Directeur (trice) d'établissement d'hébergement pour personnes âgées (dépendantes)

Cadre d'emplois

Catégorie A - Filières administrative ou médico-sociale  
Cadre d'emplois des attachés ou des cadres de santé territoriaux

Service d'affectation

Direction Autonomie

Missions

Le Directeur d'EHPAD a en charge, en lien avec les élus et les partenaires institutionnels, du bon fonctionnement de l'établissement garantissant un lieu de vie dans le respect des droits des résidents

Position hiérarchique

Agent placé sous la responsabilité hiérarchique du directeur de l'autonomie

Relations fonctionnelles

**Au sein du centre intercommunal d'action sociale avec :**

- le directeur de l'autonomie
- le service finances
- les élus du secteur
- les directeurs des autres structures

**Au sein de l'établissement avec :**

- les usagers : résidents permanents ou temporaires et familles ou entourage
- l'ensemble du personnel de l'établissement

**En dehors de l'établissement avec :**

- les Directions mutualisés (Direction des Ressources Humaines – Centre Municipal de Restauration – Centre Technique Mutualisé .....)
- la Trésorerie Principale
- les fournisseurs divers
- les partenaires institutionnels (ARS – Conseil Départemental – CARSAT)
- les partenaires associatifs
- les professionnels de santé

Principales responsabilités

**- Organiser l'accueil et le cadre de vie des résidents**

- Informer et orienter les résidents potentiels et leurs familles
- Mettre en œuvre la politique d'admission et l'accueil du nouveau résident
- Organiser les prestations et services individuels et collectifs garantissant confort, bien être et sécurité dans le respect de leur individualité et de leur dignité conformément aux recommandations de bonnes pratiques
- Collaborer avec les familles ou représentants des résidents accueillis

**- Animer le projet d'établissement et ses déclinaisons en cohérence avec les orientations des élus et des politiques publiques**

- Définir un projet d'établissement en cohérence avec les attentes des usagers et les politiques publiques
- Organiser et coordonner sa mise en œuvre auprès de l'équipe pluridisciplinaire
- Organiser l'évaluation du projet d'établissement et ajuster les actions si nécessaires

- Mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue de la qualité
- **Assurer la gestion administrative, financière, comptable et technique de l'établissement**
    - Elaborer, en lien avec les services supports, le budget, en assurer son exécution et son suivi
    - Organiser et contrôler la gestion administrative et comptable
    - Réaliser les bilans d'activités et les enquêtes (ANAP, ARS, enquêtes flashs...)
    - Mettre en œuvre la politique d'achats dans le cadre des marchés publics
    - Organiser et contrôler le bon état des bâtiments et des équipements conformément aux prescriptions de la commission de sécurité en veillant au respect des règles d'hygiène et de sécurité
  - **Animer une équipe pluridisciplinaire**
    - Organiser les différents services et leur coordination
    - Organiser et articuler les interventions des différents professionnels externes
    - Mettre en œuvre les actions relatives à la gestion du personnel en lien avec les services supports : recrutement, accueil, formation, gestion de carrière, évaluation ...
    - Veiller à la complémentarité et au développement des compétences individuelles et collectives
  - **Relations avec l'environnement de l'EHPAD**
    - Participer au développement des partenariats interprofessionnels et interinstitutionnels
    - Participer à la politique de communication et de promotion des établissements avec les services supports
    - Favoriser la mutualisation et la transversalité entre les EHPAD : prise en charge de dossiers transversaux (marchés, procédures communes....)
    - Veille réglementaire et juridique

Compétences/qualités requises
-------------------------------

#### **Autonomie et responsabilité**

- Autonomie relative dans la mise en œuvre des orientations et priorités
- Responsable de l'utilisation des ressources humaines et matérielles de l'établissement
- Encadrement d'une équipe à effectifs variables, selon la taille de l'établissement (de 26 à 96 résidents)
- Responsabilité civile et pénale
  - pour des erreurs d'arbitrage, une gestion hasardeuse des ressources et/ou des projets qui peuvent avoir des conséquences financières, juridiques et humaines
  - pour l'établissement et/ou pour des manquements dans la prise en charge des résidents

#### **Savoir-faire et savoir**

- A partir d'un diagnostic de l'établissement, savoir définir un projet d'établissement en cohérence avec les orientations des élus et les politiques publiques et en négocier les moyens de sa mise en œuvre
- Connaître les enjeux, les évolutions et le cadre réglementaire des politiques publiques vis à vis des personnes âgées
- Avoir une connaissance du droit et de la psychosociologie des personnes âgées
- Posséder les techniques d'analyse des besoins, de conduite d'entretien et d'écoute active, des méthodologies et outils de l'évaluation
- Savoir organiser l'évaluation des besoins individuels et adapter les réponses à la problématique des résidents en analysant les effets et impacts au regard des objectifs définis en amont et en maintenant une démarche de qualité
- Savoir définir et adapter les projets de service au projet institutionnel
- Etre en capacité à harmoniser les méthodes de travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire en veillant à la réactivité et la qualité des services (piloter, suivre et contrôler les activités des agents)
- Connaître les méthodes et outils du management, les techniques d'évaluation, de résolution de problèmes et de médiation.
- Posséder des notions de psychologie individuelle et collective
- Connaître les règles budgétaires et comptables de la comptabilité publique (M22) : élaborer le budget prévisionnel et suivre l'exécution budgétaire, renseigner les états de bilans et produire des statistiques
- Connaître les fondamentaux en matière de marché public (achat et contrat), du principe de fonctionnement de régie.
- Savoir définir les besoins en matériels et équipements, suivre et contrôler l'exécution des travaux d'équipement et d'aménagement
- Connaître parfaitement la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité des établissements et être en capacité d'en contrôler l'application
- Avoir le sens du relationnel et une grande capacité d'écoute
- Posséder des outils et techniques de communication

Lieu d'embauche
-----------------

L'agent est affecté dans l'un des établissements hébergeant des personnes âgées du Centre Intercommunal d'Action Sociale

#### Contraintes et difficultés

Le directeur exerce ses missions dans un environnement encadré par un projet politique décliné dans un projet de direction commun à l'ensemble des établissements dont la spécificité de chacun est respectée.

- Travail en partenariat, en collaboration et en transversalité avec les autres établissements
- Horaires irréguliers, en fonction des obligations de service
- Grande disponibilité ; confidentialité ; réactivité
- Déplacement sur le territoire de l'agglomération
- Une astreinte de décision est effectuée par roulement entre les directeurs, les adjoints de direction et les IDER sur l'ensemble des établissements.
- Prises de congés par alternance avec la secrétaire et l'adjoint de direction de l'établissement.

#### Horaires

35 heures par semaine.

Horaires variables et modulables en fonction des besoins du service et dans le respect du protocole sur l'aménagement du temps de travail.

En plus des congés, le directeur bénéficie de l'accord jours cadre

#### Avantages liés au poste

Régime indemnitaire afférent à la collectivité

CNAS/COSEL

Participation employeur pour le contrat de mutuelle labellisé et la prévoyance